
MAIRIE DE
MATOUQUES
51 510 MATOUQUES

☎ : 03 26 70 99 26

mairie.matougues@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le dix-sept à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés : Mme ROUGEAUX-PERARDEL Ophélie, Mr LAUNOIS Lionel.

Mme Ophélie ROUGEAUX-PERARDE a donné pouvoir à Mr Pierre-Marie GILLE

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Marie-Pierre RAUX est désignée pour remplir cette fonction.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités de la Communauté d'Agglo.

PACTE DE TRANSFERT EAU POTABLE :

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

CONVENTION ZONE ARTISANALE :

Mr Bruno Adnet indique qu'une troisième demande de terrain a été effectuée auprès de la mairie, les travaux de viabilisation vont donc se poursuivre. La commune a demandé à la Communauté d'Agglo de passer une convention de gestion temporaire.

COMMISSION DE SECURITE : MICRO CRECHE :

Du fait de couchages au 1^{er} étage il y a lieu de déposer une demande d'autorisation catégorie 4 et non 5 auprès des services d'incendie et de la DDT.

Après avis de ces deux entités, il y a lieu de réaliser des petits travaux d'électricité, ceux-ci ont été effectués par l'entreprise PIERRE.

MICRO CRECHE :

Mr le Maire fait le point sur l'avancement du dossier de construction de la micro-crèche. Le lancement de l'appel d'offres dématérialisé sera lancé le 28 janvier 2020 sur la plateforme acheteurs de la Renaissance Immobilière Châlonnaise (RIC). Le début des travaux est prévu en Avril.

LOTISSEMENT DE LA RIC :

La première réunion de chantier a eu lieu le mardi 14 Janvier 2020. Le démarrage des travaux est prévu semaine 4. Les travaux de VRD sont réalisés par l'Entreprise BOITUZAT.

POINT SUR LA REUNION DE SECURITE RD3 :

Mr le Maire fait le point sur la réunion qui a eu lieu avec Mr Mézino, chargé de la sécurité routière au département :

1. **Sécurité à l'entrée du village :**
 - Proposition de suppression du « tourne à gauche ») 2 solutions à 100 000 €
 - Petit giratoire franchissable)
2. **Revoir la signalétique -> trop de panneaux de signalisation,**
3. **Passages piétons qui ne sont pas aux normes (4m),**
4. **Enlever les pierres car masquées par la végétation -> danger.**

SUBVENTION AU CLUB DE FOOTBALL ST GIBRIEN-MATOUQUES :

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 1263 € pour l'année 2020.

BIENS SANS MAITRE :

Nous avons été interpellés par la Préfecture pour 5 parcelles d'une contenance totale de 57 ares qui sont classés comme biens sans maître (aucun propriétaire ne paie de taxe foncière).

Un affichage des dites parcelles a été effectué en mairie.

Une délibération doit être prise pour intégrer ces biens dans le patrimoine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'incorporer les 5 parcelles cadastrées section B n° 78-97-103-115 et ZA 6 dans le domaine communal.

Ensuite cette incorporation sera constatée par un arrêté du Maire puis une publicité sera effectuée auprès du bureau des hypothèques.

CONVENTION COMMUNE/ASSOCIATION FONCIERE :

Mr le Maire indique que les chemins communaux utilisés par l'Association foncière de Matougues sont entretenus au tant que de besoin par la commune.

Il est envisagé de déléguer la gestion de ces chemins à l'Association Foncière afin qu'elle effectue l'entretien de ces chemins moyennant le versement d'une subvention annuelle par la commune.

Un point est fait sur les factures qui ont été réglées par la commune depuis 2016 jusque 2019, la moyenne se monte à 2634 €.

Un débat s'en suit sur les différentes façons de faire dans les communes alentours.

Mr le Maire demande que les membres de l'Association Foncière se réunissent afin de faire le point sur cette gestion.

PROJET VIVESCIA ET METHANISEUR :

Présentation du projet de construction d'une station de semences par Vivescia en face l'usine Mc Cain et du méthaniseur à l'arrière de l'usine Mc Cain.

Mr le Maire propose de laisser la parcelle de la commune en occupation précaire au riverain => Mr Pascal Songy.

Concernant la parcelle à côté de la Zone Artisanale, actuellement exploitée en occupation précaire par Mr Jean-Louis Carré, celle-ci sera proposée à Mr Jean-Marc Guichon, exploitant agricole riverain, Mr Jean-Louis Carré ne voulant plus exploiter cette parcelle.

POINT SUR LE REPAS DES SAGES :

Le repas des sages est prévu le jeudi 13 Février 2020, le traiteur retenu est « le traiteur des sacres ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H30.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**